

## **Ordre du jour de la séance du conseil communal de la Ville de Charleroi du 03 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Conseil communal se réunira le 03 décembre 2018 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville de Charleroi, à l'effet de délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour ci-dessous :

### **SÉANCE PUBLIQUE**

- 2018/11/1.            Communication relative à la validation des élections par l'autorité de tutelle**
- 2018/11/2.            Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités**
- 2018/11/3.            Prestation de serment et installation des conseillers communaux**
- 2018/11/4.            Prise d'acte des désistements et examen des conditions d'éligibilité des suppléants et prestation de serment**
- 2018/11/5.            Lecture et vote du pacte de majorité**
- 2018/11/6.            Prestation de serment du Bourgmestre**
- 2018/11/7.            Prestation de serment des membres du Collège communal après vérification des conditions d'éligibilité et incompatibilités**
- 2018/11/8.            Présidence du Conseil communal - Acte de présentation**
- 2018/11/9.            Désignation des conseillers de l'action sociale**
- 2018/11/10.           Règlement relatif à la composition des cabinets politiques - Adoption**
- 2018/11/11.           Délégations de compétences du Conseil communal au Collège communal-Marchés publics, marchés publics conjoints, adhésion centrale d'achats et concession de services ou travaux.**
- 2018/11/12.           Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 2018**
  
- 2018/11/U/1.           Désignation des membres du conseil communal au conseil d'administration de l'Agence de Développement Local Urbain (ADLU)**
- 2018/11/U/2.           Désignation des membres du Conseil Communal au Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome**

Nous vous prions de bien vouloir noter que la convocation officielle, nantie des signatures, est tenue à la disposition des membres du Conseil communal au service des Assemblées.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège communal,

Le Secrétaire

Le Président

C. Ernotte

P. Magnette

Directeur général f.f.

Bourgmestre